

GRAMMAIRE POPULAIRE

Dumanet demande à son caporal quelques explications sur le mot de rosière.

—Rosière ! c'est le féminin de rosier, comme pompière est le féminin de pompier, comme souprière...

Ici, le caporal hésite une seconde ; mais reprenant le sentiment de la supériorité :

—Comme souprière est le féminin de sous-pied !

* *

LACHETÉ !

Boulinard lit dans son journal les détails sur les opérations des troupes internationales en Chine. Il arrive à cette phrase :

"Les dépêches anglaises "accusent" un homme tué et treize autres blessés."

Alors Boulinard :

—Accuser un homme tué... faut-il être lâche !..

* *

COIN DE SALON

—Mon ami, ne te fie pas aux femmes, elles sont perfides comme Londres.

—Tu veux dire comme l'onde ?

—Mais non, comme Londres... puis-que'on dit la perfide Albion !

Le prochain numéro de l'AMI DU LECTEUR contiendra comme feuilleton complet un charmant récit intitulé

L'Espion

qui n'a jamais été publié dans ce pays. On y trouvera aussi des articles sur les sujets les plus attrayants.

N'oubliez pas de donner votre commande à quelque dépôt de journaux.

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS & C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, \$3 a year; four months, \$1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co., 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Principaux officiers de la Société des Artisans Canadiens-Français

Officiers honoraires

AUMONIER GÉNÉRAL.....	MGR PAUL BRUCHÉSI, archevêque de Montréal.
PRÉSIDENT HONORAIRE.....	SIR WILFRID LAURIER, premier ministre du Canada.
AUMONIER.....	M. le chanoine A. ARCHAMBAULT.
VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE....	Son Honneur RAYMOND PRÉFONTAINE, M.P., maire de Montréal.

Conseil exécutif

PRÉSIDENT GÉNÉRAL.....	JOSEPH THIBEAULT, maître plombier.
1er VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL...	ALFRED LAMBERT, manufacturier de chaussures.
2me VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL...	L. S. GENDRON, employé civique.
1er COMMISSAIRE-ORDONNATEUR..	NARCISSE LAPOINTE, négociant.
2me COMMISSAIRE-ORDONNATEUR	NAPOLEON DESCHAMPS, négociant.
DIRECTEURS.....	DOMINA GAGNÉ, manufacturier de portes, chassis, etc. GRÉGOIRE LÉVEILLÉ, maître plâtrier. LOUIS A. JACQUES, négociant et échevin de la cité de Montréal. ALPHONSE H. RENAUD, manufacturier et marchand de meubles. F. G. CRÉPEAU, notaire public. NAPOLEON THEORET, notaire public. C. P. CHAGNON, marchand de nouveautés. J. V. DESAULNIERS, professeur à l'École Montcalm, Montréal.
CENSEURS.....	

Officiers

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.....	A. BOURBONNIÈRE.
TRESORIER GÉNÉRAL.....	HENRI ROY.
MÉDECIN EN CHEF.....	E. P. LACHAPPELLE, M.D.
AUDITEURS.....	J. S. MATTE, Québec, P.Q. J. N. RATTEZ, Ottawa, Ont.
PROCUREUR.....	GUSTAVE LAMOTHE, avocat.
NOTAIRE.....	PHILIAS MAINVILLE, N.P.
INSPECTEUR GÉNÉRAL.....	NAPOLEON LACHANCE.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admissible dans cette société, il faut posséder les qualités et remplir les conditions suivantes :

- (1) Etre catholique et n'appartenir, sans dispense de l'ordinaire, à aucune société secrète ou autre défendue par l'Eglise catholique.
- (2) Avoir de bonnes mœurs et n'être point adonné à l'usage immodéré des boissons enivrantes.
- (3) Jouir d'une bonne santé, d'une bonne constitution, n'être sujet à aucune maladie héréditaire, acquise ou incurable, ni affligé d'aucune infirmité notable.
- (4) Ne pas exercer l'une des occupations suivantes, qui sont réputées insalubres aux fins des règlements de la Société, savoir : égoutier, vidangeur, pompier, ingénieur et chauffeur de locomotives, mineur, serre-frein, etc., etc.
- (5) Etre âgé d'au moins dix-huit ans et ne pas dépasser l'âge de quarante-cinq ans.
- (6) Parler la langue française ; être Canadien-Français ou considéré comme tel.

L'aspirant doit être présenté par deux membres qui signent la formule de présentation. Il dépose en même temps \$1.25 pour couvrir les frais de son examen médical. S'il est admis par le bureau de direction, il aura à payer les droits d'entrées suivants :

De 18 à 30 ans.....	\$ 2.00	De 41 à 42 ans.....	\$20.00
" 30 à 35 "	3.00	" 42 à 43 "	30.00
" 35 à 40 "	5.00	" 43 à 44 "	40.00
" 40 à 41 "	10.00	" 44 à 45 "	50.00

L'aspirant déposera aussi, comme droit d'entrée, cinquante centins pour faciliter le prompt paiement de l'indemnité au décès, cinquante centins pour sa contribution du mois et quinze centins pour son certificat d'admission, mais il n'a pas de contribution de décès à payer dans le mois qui suit son admission. La contribution régulière de chaque membre est de cinquante centins par mois payable d'avance, le ou avant le premier mardi de chaque mois. La contribution au décès de chaque membre est actuellement de 8 cents par décès, de manière à former \$1,000 pour la veuve ou les héritiers.

BENEFICES

Un membre a droit à ses bénéfices aussitôt qu'il a reçu son certificat de membre. Il a droit à une allocation de quatre piastres par semaine pendant vingt semaines lorsqu'il est malade. A son décès, sa veuve et ses héritiers reçoivent mille dollars. Jusqu'à aujourd'hui, la cotisation mensuelle et la contribution au décès réunies n'ont pas dépassé \$15 par année. Tout membre peut disposer des mille piastres dues à sa mort, en faveur de qui il veut ; s'il n'en dispose pas par testament ou autrement, cette somme est payable à sa femme, et, s'il n'a pas de femme, à ses héritiers.